



# ALLIANZ CODE DE CONDUITE

Bien agir pour sécuriser l'avenir



# UN MESSAGE D'OLIVER BÄTE

Nous assurons votre avenir – notre but commun – cela nous inspire et motive chacun d'entre nous au sein d'Allianz pour donner le meilleur de nous-même pour servir nos clients, partenaires, actionnaires et communautés chaque jour.

Notre entreprise a vécu de nombreux changements, mais une chose est restée constante : notre engagement pour une gestion durable de notre entreprise et avec intégrité. C'est ainsi que nous avons gagné et maintenu la confiance de toutes les parties prenantes.

La confiance se gagne avec le temps, mais elle peut se perdre en un instant : une fois perdue, il est très difficile de la regagner. Dans nos activités, il est important de garder ce constat à l'esprit pour toutes les actions et décisions que nous prenons. Face à des choix difficiles, nous devons nous pencher sur nos valeurs et principes les plus forts, ceux-ci nous guideront pour faire les bons choix. Nous nous traitons les uns les autres avec respect, nous agissons avec intégrité, nous sommes transparents et honnêtes, nous nous impliquons et prenons nos responsabilités.

Nous sommes tous responsables de la défense de nos valeurs et des relations de confiance que nous avons établies avec nos différentes parties prenantes. J'ai foi dans le personnel d'Allianz qui le fait chaque jour.

Mais nous rappeler ce que nous représentons ne fait jamais de mal. A cette fin, notre Code de Conduite nous fournit des informations et des conseils importants – basé sur nos valeurs fondamentales, il nous aide à prendre les bonnes décisions dans nos activités quotidiennes.

Je vous invite à prendre le temps de lire ce document. Et rappelez-vous, si jamais vous doutez sur ce que vous devez faire, n'hésitez pas à demander conseil.

Merci à tous pour votre engagement pour assurer l'avenir, en adoptant une conduite irréprochable dans l'exercice de vos activités.

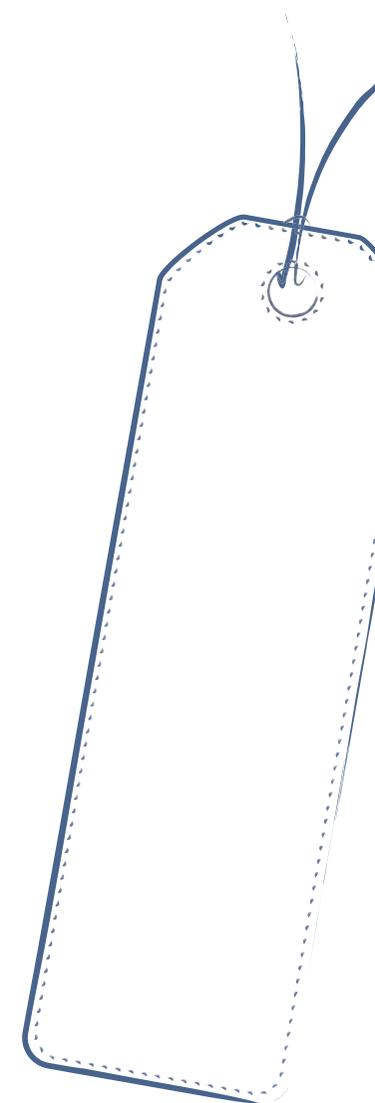
## **OLIVER BÄTE**

Président Directeur Général d'Allianz SE



# TABLE DES MATIÈRES

<b>&gt;&gt; 01</b>	<b>Notre Code de Conduite</b>	<b>5</b>	<b>&gt;&gt; 04</b>	<b>Nous agissons avec transparence et honnêteté</b>	<b>19</b>
				Des commentaires francs et honnêtes	20
				Alerter en cas de doute	21
				Transparence des produits et des services	22
				Communication externe	23
				Des pratiques comptables appropriées	24
				Coopération avec les autorités de contrôle	25
<b>&gt;&gt; 02</b>	<b>Nous croyons en l'équité et le respect mutuel</b>	<b>6</b>	<b>&gt;&gt; 05</b>	<b>Nous nous impliquons et prenons nos responsabilités</b>	<b>26</b>
	Inclusion et diversité	7		Responsabilité sociétale d'entreprise	27
	Non-discrimination	8		Respect des droits de l'homme	28
	Interdiction de l'intimidation ou du harcèlement	9		Une gestion responsable des données	29
	Bien-être et sécurité	10		La protection des biens d'Allianz	30
<b>&gt;&gt; 03</b>	<b>Nous agissons avec intégrité</b>	<b>11</b>	<b>&gt;&gt; 06</b>	<b>Notre Code</b>	<b>31</b>
	Gestion des conflits d'intérêts	12			
	Concurrence libre et loyale	13			
	Prévention de la criminalité financière	14			
	Respect des sanctions économiques	15			
	Cadeaux & invitations	16			
	Règles relatives aux informations privilégiées	17			
	Respect de nos normes par nos partenaires commerciaux	18			



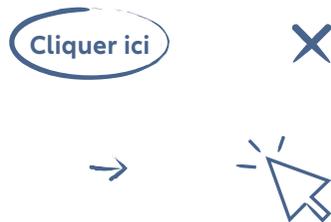
# COMMENT UTILISER CE DOCUMENT

C'est une brochure interactive. Elle contient des éléments tels que des fenêtres de dialogue et des hyperliens afin que vous puissiez tirer le meilleur parti du contenu présenté.

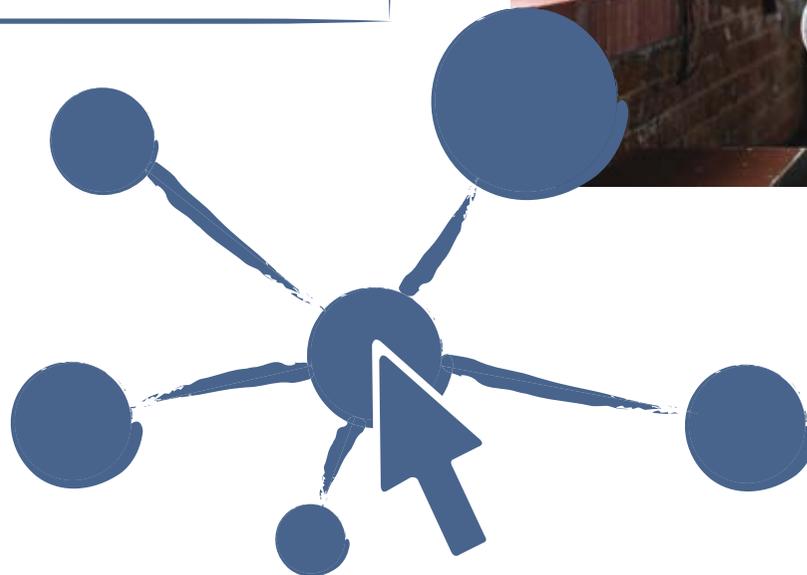
Les symboles interactifs ainsi que les textes en caractères gras indiquent les endroits où vous pouvez interagir et découvrir des informations complémentaires – soit en cliquant, soit en faisant un survol.

Commençons à explorer le Code de Conduite !

*Faites attention aux  
symboles interactifs*



Une question sur le Code de Conduite ?  
Merci de contacter votre département  
Conformité



# NOTRE CODE DE CONDUITE



Chez Allianz, notre raison d'être nous définit. Une phrase simple décrit comment nous abordons notre entreprise : « Nous sécurisons votre avenir We secure your future ». Depuis la création d'Allianz SE en 1890, notre leitmotiv est d'opérer afin de sécuriser l'avenir financier de nos clients.

L'atteinte de cet objectif nous rend fier de dire que nous travaillons pour Allianz et contribue également à la fierté de nos clients de collaborer avec nous.

Nous agissons selon les principes suivants :



Le Code de Conduite d'Allianz affirme nos valeurs et principes et oriente les collaborateurs dans leurs actions et décisions. Ce Code est une référence lorsque nous faisons face à des situations qui nous semblent contradictoires.

Chacun d'entre nous a la responsabilité de respecter les principes contenus dans ce Code et est en droit d'attendre des autres qu'ils en fassent de même quels que soient leurs niveaux de responsabilité et fonctions (directeur, manager, collaborateurs, intérimaires, stagiaires, etc.).

Enfin, nous sommes tous tenus de signaler rapidement toute violation connue ou suspecte des règles de ce Code, des règles

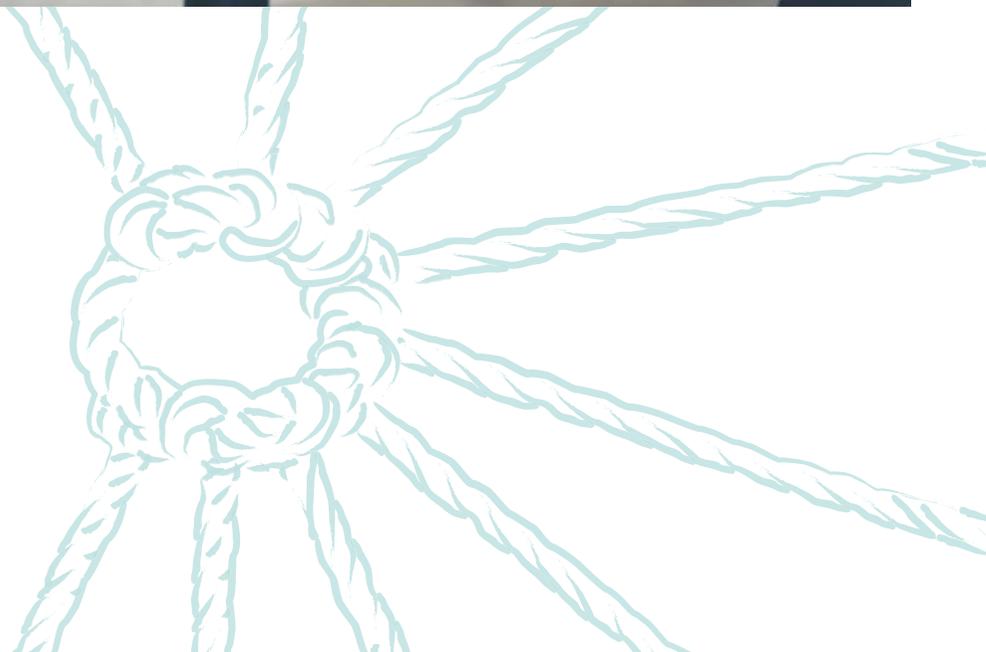
de l'entreprise, ou des lois et réglementations applicables dans notre secteur d'activité. Le cas échéant, nous devons contacter notre responsable hiérarchique ou bien un responsable de confiance ou bien la direction des Ressources Humaines ou finalement la fonction Conformité. Enfin, nous pouvons également signaler toute alerte par le biais du dispositif d'alerte interne dédié « Speak-up » et qui est accessible via l'intranet de l'entreprise.

Les valeurs et principes énoncés dans ce Code sont conformes au droit français. En cas de conflit entre ces règles et la réglementation en vigueur, c'est la réglementation française qui prévaut.

# NOUS CROYONS EN L'ÉQUITÉ ET LE RESPECT MUTUEL



Chez Allianz, nous sommes plus forts ensemble. La façon dont nous agissons et dont nous opérons, ainsi que les décisions que nous prenons visent à prendre soin les uns et des autres et à traiter chacun équitablement et avec respect. La force de notre culture sera le facteur décisif pour assurer l'avenir.



# INCLUSION ET DIVERSITÉ

La diversité de nos collaborateurs permet à Allianz de mieux comprendre nos clients ainsi que leurs besoins. La promotion d'une culture d'entreprise inclusive profite à notre entreprise et nous permet d'être considéré comme un partenaire crédible et digne de confiance. Nous croyons à l'égalité des chances et nous sommes déterminés à créer un environnement équitable où chacun peut réussir quel que soit son sexe, son âge, son origine ethnique, son handicap, sa religion, son orientation sexuelle ou son origine culturelle.

Nous accueillons des cultures et des talents différents et qui nous rendent plus innovateurs, plus résilients et mieux préparés pour l'avenir.

Créer une entreprise inclusive exige l'engagement de chacun d'entre nous dans son travail quotidien. Nous respectons et valorisons les différences et les idées de chacun.



## AIDE A L'APPRENTISSAGE : LE PROJET D'UN PARENT ISOLÉ

David et Tania participent ensemble à un projet sur l'élaboration de nouvelles solutions d'assurance dont pourraient profiter les familles monoparentales. Tania décrit certains des défis auxquels des parents isolés peuvent faire face sur leur lieu de vie professionnelle, comme essayer de concilier vie de famille et vie professionnelle. David rejette les arguments de Tania en haussant les épaules, et dit « Et bien, j'ai travaillé avec des pères et des mères célibataires et ils y arrivent. Peut-être que tu comprendras mieux quand tu auras autant d'expérience que moi »

**David respecte-t-il l'engagement d'Allianz concernant l'inclusion ?**

*La promotion d'une culture d'entreprise inclusive profite à notre société et elle nous permet d'être considéré comme un partenaire crédible et digne de confiance*

# NON-DISCRIMINATION

Notre engagement pour la diversité et l'inclusion nous interdit de tolérer tout traitement discriminatoire. Les échanges d'idées et d'expériences que nous promovons ne peuvent avoir lieu qu'en absence de discrimination.

Chez Allianz, nous ne tolérons aucune forme de discrimination, y compris le racisme.

Chacun de nous traitera toujours ses collègues, ses partenaires commerciaux et ses clients avec respect sans tenir compte de leurs caractéristiques personnelles. Chez Allianz, nous sommes jugés sur notre mérite et nos compétences, et non sur nos croyances ou d'autres critères. Allianz soutient un environnement de confiance, d'intégrité et de respect.

## FACTEURS DE PROTECTION

Allianz ne prendra aucune décision liée à l'emploi – comme le recrutement, la promotion, l'attribution de tâches, ou le licenciement – en se basant sur les facteurs suivants :



*Les échanges d'idées et d'expériences que nous promovons ne sont possibles qu'en l'absence de discrimination.*

# INTERDICTION DE L'INTIMIDATION OU DU HARCÈLEMENT

Nous méritons tous de travailler dans un environnement exempt d'intimidation et de harcèlement. Nous ne voudrions jamais être traités de façon à nous sentir mal à l'aise, intimidés ou humiliés. Nous voulons nous protéger et protéger les autres d'un tel comportement.

L'intimidation et le harcèlement sont inacceptables pour nous parce qu'ils sont contraires à nos valeurs.

➤➤ **L'intimidation** signifie chercher à blesser, contraindre une personne par un langage violent/injurieux, un comportement menaçant et toute autre action cherchant à instaurer de la peur chez les autres.

➤➤ **Le Harcèlement** se définit comme un comportement importun ou hostile créant un environnement de travail négatif, aboutissant au fait qu'une personne se sente menacée ou affectant négativement ses performances au travail.

## PAR EXEMPLE :



Intimidation de toute nature



L'intimidation et le harcèlement ne sont pas acceptables chez Allianz à aucun moment ou pour quelque raison que ce soit.

Si vous êtes victime d'intimidation ou de harcèlement, parlez-en aux personnes responsables et faites leur savoir que leur comportement n'est pas acceptable. Si vous n'arrivez pas à leur parler ou s'ils persistent, discutez-en avec votre responsable hiérarchique, la Direction des Ressources Humaines, un collègue de confiance ou tout autre représentant de l'entreprise (comme un médecin d'entreprise, un représentant du CSE ou un conseiller social).



***L'intimidation et le harcèlement sont inacceptables pour nous car ils sont contraires à nos valeurs.***

# BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ

La santé, signifie plus que de ne pas être malade. Nous croyons que nous devons créer un environnement professionnel sain et empathique et veiller à notre bien-être par le maintien de notre santé mentale, émotionnelle, physique et sociale. Nous comprenons qu'un environnement de travail empathique est plus résilient, engagé, sain et collaboratif.

Chez Allianz, le bien-être est un facteur clé pour notre succès. Sans cela, nous ne pouvons pas tenir nos promesses vis-à-vis de nos collaborateurs et nos clients. Allianz encourage l'équilibre vie privée-vie professionnelle afin d'apporter notre meilleure contribution à l'entreprise.

Allianz veut également s'assurer que nous sommes toujours en sécurité et protégés dans nos locaux et lors de déplacements professionnels.

Assurez-vous de suivre nos lignes directrices de sécurité, éviter les situations qui pourraient vous porter atteinte et soyez toujours conscient de votre environnement.

Allianz offre différents services liés aux voyages pour assurer votre sécurité, par exemple, une couverture 24H/7J pour l'assistance voyage et l'assistance d'urgence.



# NOUS AGISSONS AVEC INTÉGRITÉ



Assurer l'avenir, c'est être là pour nos clients pour les années à venir.

La réputation et la marque que nous avons bâties au fil des décennies continueront de nous aider à atteindre cet objectif. Ces deux piliers reposent sur une base solide : notre intégrité, principe fondamental de notre activité.

Chez Allianz, nous nous engageons à respecter les lois et règlements qui régissent nos activités, dans toutes les juridictions dans lesquelles nous opérons. Il en est de même pour nos règles internes.

La non-conformité à l'ensemble des réglementations peut exposer Allianz et ses collaborateurs à de graves conséquences, telles que des atteintes à la réputation, des pertes financières ou des sanctions réglementaires et pénales.

Nous ne nous engageons dans aucune activité commerciale qui tente de violer ou de contourner directement ou indirectement les lois ou autres règles qui s'appliquent à nous.

Si vous avez observé ou soupçonné des violations de lois, de règlements ou de règles internes d'Allianz, vous devez vous exprimer en **utilisant les conseils fournis dans le chapitre du Code : « Nous agissons avec transparence et honnêteté ».**

Chez Allianz, nous allons au-delà du simple respect de la loi : nous nous efforçons de faire ce qui est juste, dans chaque situation. En cas de doute, nous n'hésitons pas à poser des questions et solliciter des conseils.

# GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous sommes tous concernés ! Nous pourrions un jour nous retrouver dans une situation professionnelle qui affecte nos intérêts personnels ou ceux de notre entourage (famille et/ou amis). Ces intérêts pourraient être contraires aux intérêts de l'entreprise. Il pourrait aussi arriver que nous soyons impliqués dans des tâches ou des fonctions pouvant entraîner de potentiels conflits d'intérêts.

De telles situations sont non seulement inconfortables pour le collaborateur et l'entreprise, mais elles peuvent conduire à de mauvaises décisions professionnelles.

Il est important de reconnaître que les conflits d'intérêts ne peuvent pas toujours être évités. Par ailleurs, ils ne sont pas toujours source de problèmes.

Cependant, même si nous agissons correctement dans une situation de conflit et que nous prenons la « bonne » décision, cela n'est pas nécessairement visible de l'extérieur. Le doute peut survenir et il est possible que l'on soupçonne qu'une décision prise soit « mauvaise ».

Par conséquent, la transparence est clé. Il est important que les collaborateurs informent leur responsable hiérarchique ou le département Conformité sur tout conflit d'intérêts avéré ou potentiel afin d'être conseillé sur la meilleure façon d'agir.

## UNE ENTREPRISE FAMILIALE :

Votre équipe a récemment terminé un projet important, et votre responsable vous a demandé d'organiser un déjeuner pour le célébrer. Votre frère dirige une grande entreprise de restauration, et vous savez qu'il vous ferait une réduction.

### Pouvez-vous l'engager pour le déjeuner ?



### Se reporter à des situations types qui pourraient mener à des conflits d'intérêts :

- Un collaborateur d'Allianz dirige, avec des membres de sa famille, une entreprise qui entretient une relation d'affaires avec Allianz
- Un collaborateur d'Allianz prend un nouvel emploi au sein de l'entreprise. Son premier projet dans cette nouvelle fonction consiste à contrôler la rentabilité de son ancien département, où il a travaillé pendant longtemps.



# CONCURRENCE LIBRE ET LOYALE

Allianz s'engage à promouvoir une concurrence libre et loyale. Celle-ci est essentielle pour offrir à nos clients les meilleures solutions possibles pour assurer leur avenir. Tous les collaborateurs sont donc tenus de se conformer au droit de la concurrence et d'éviter les pratiques anti-concurrentielles. Par exemple, la tarification, la composition de nos offres de produits et services sont exclusivement le fruit de notre savoir-faire, ainsi que nos réponses aux appels d'offres.



## VOIR DE PLUS PRÈS : ASSISTER AUX ECHANGES INTERPROFESSIONNELS ET AUX REUNIONS COMMERCIALES

Si vous assistez à des congrès ou des réunions interprofessionnelles, vous devez prendre des précautions particulières. Dans ces situations, vous pouvez vous retrouver à discuter de sujets sensibles avec les concurrents.

Si vous êtes préoccupé par une conversation que vous avez eue avec un concurrent, faites en part à votre responsable ou à la Direction Juridique.

Ces conseils pourraient vous aider à mieux évaluer la situation :

- Les agendas doivent être connus au préalable
- Votre responsable hiérarchique doit connaître votre participation et l'approuver
- Vous ne devez jamais partager des informations sur le marché concerné ou confidentielles
- Ne pas discuter des stratégies de tarification ou d'autres données concernant le marché

*Une concurrence libre et loyale est essentielle pour offrir à nos clients les meilleures solutions possibles pour assurer leur avenir.*

# PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE

En violant les lois, la criminalité financière entraîne d'énormes conséquences sociales et économiques et compromet l'avenir. Allianz ne la tolère pas et met en œuvre des mesures pour prévenir, détecter et réagir de manière appropriée sur de telles activités.

La criminalité financière comprend notamment la corruption (contre laquelle nous luttons en appliquant les exigences de la loi Sapin II), le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la fraude, l'évasion fiscale et la falsification comptable.



*Allianz ne tolère pas la  
criminalité financière.*

# RESPECT DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES



L'objectif principal des sanctions économiques est de modifier le comportement ou la politique étrangère d'un autre pays, de protéger les droits de l'homme, d'éviter l'utilisation de la force militaire ou d'empêcher la prolifération des armes nucléaires ou des armes de destruction massive.

Allianz s'engage fermement à mener ses activités dans le respect et conformément à toutes **sanctions économiques applicables**.



# CADEAUX & INVITATIONS

Nous réfléchissons soigneusement avant d'offrir ou de recevoir des **cadeaux** ou **invitations** à destination ou en provenance de clients, partenaires commerciaux, fonctionnaires ou d'autres personnes ou organisations traitant avec Allianz.

Les cadeaux et les invitations sont une façon acceptable de favoriser les relations professionnelles. Dans certains pays, ils sont des pratiques commerciales essentielles. Allianz s'est engagé à respecter les cultures et les normes locales tant que les cadeaux et

les invitations fournis et reçus ne sont ni fastueux, excessifs

et ne constituent en aucun cas un pot-de-vin ou une forme quelconque d'incitation à influencer une décision d'affaires. Allianz ne tolère pas la corruption.

Afin d'éviter toute suspicion, l'offre ou l'acceptation d'un cadeau ou d'une invitation doit toujours avoir une justification commerciale. Cela ne doit jamais être assimilé à une tentative pour influencer une décision d'affaire.



## AIDE A L'APPRENTISSAGE : UNE INVITATION A UN DINER SOMPTUAIRE

Examinez ce scénario et réfléchissez à la bonne réponse.

Votre équipe est à la recherche d'une entreprise pour réaliser un grand projet informatique, et vous avez reçu des offres de plusieurs entreprises, dont InfoTech, qui a finalement remporté le projet. Par la suite, InfoTech a invité votre équipe à dîner dans un restaurant prestigieux pour célébrer le début du projet et apprendre à mieux se connaître.

**Serait-il avisé d'accepter l'invitation ?**

pour voir la réponse.

*Les cadeaux et invitations  
sont une façon acceptable  
de favoriser les relations  
professionnelles.*

# RÈGLES RELATIVES AUX INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

En tant que collaborateur d'Allianz, vous pouvez avoir accès à des informations non publiques. Ces informations doivent être traitées de façon confidentielle et ne peuvent être communiquées qu'à des personnes qui en ont besoin à des fins légitimes.

» *« Respecter le principe de l'intérêt légitime »*



Nous ne devons jamais utiliser cette information pour nous-mêmes, ni pour nos décisions d'investissement. De même, nous ne pouvons jamais partager ces informations avec quelqu'un d'autre afin qu'il puisse les utiliser pour prendre des décisions concernant l'achat ou la vente d'actions ou de tout autre instrument financier. Ceci serait contraire à l'éthique, illégal et déloyal vis-à-vis d'Allianz et pourrait mettre en doute l'intégrité de notre entreprise.

Si vous avez des questions sur la manière de traiter les informations privilégiées, contactez le département Conformité.



# RESPECT DE NOS NORMES PAR NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX

Nous cherchons à travailler avec des partenaires commerciaux qui partagent nos valeurs et travaillent selon les mêmes normes.

La meilleure façon d'atteindre cet objectif lorsque l'on établit de nouvelles relations d'affaires ou lorsque l'on renforce des relations d'affaires existantes, consiste à :

- faire intervenir la **Direction Achats** à un stade précoce ;
- veiller à ce que les principes d'intégrité, d'équité, d'impartialité et de confidentialité soient pleinement respectés dans le processus de sélection ;
- appliquer une due diligence rigoureuse vis-à-vis de nos partenaires commerciaux potentiels ;
- contractualiser avec des partenaires commerciaux qui s'engagent à respecter notre Code de conduite ainsi que d'autres normes et règles importantes d'Allianz.

## DEMANDEZ-VOUS :

» Ai-je d'abord regardé le marché et les fournisseurs alternatifs ?

Oui Non



N'ayez jamais peur de poser des questions ou de soumettre vos doutes si quelque chose ne semble pas tout à fait correct.

# NOUS AGISSONS AVEC TRANSPARENCE ET HONNÊTÉTÉ

L'honnêteté est l'une des pierres angulaires d'Allianz – elle soutient tout ce que nous faisons. Nous sommes honnêtes avec nos clients, nos actionnaires et le monde qui nous entoure. Cela nous aide à fournir des solutions qui assurent l'avenir de nos clients et nous aide à pérenniser notre entreprise.



# DES COMMENTAIRES FRANCS ET HONNÊTES

Tout d'abord, il faut être honnête les uns envers les autres. Chez Allianz, nous encourageons un échange d'opinions ouvert. Nous sommes prêts à donner et recevoir des commentaires, même si cela implique des messages difficiles, sans crainte de représailles. Les commentaires sont des cadeaux qui nous permettent de nous améliorer. Cela permet à Allianz d'améliorer ses produits, sa gestion et ses pratiques commerciales.

De même, nous utilisons nos propres erreurs pour partager les leçons apprises et éviter que d'autres les reproduisent. En partageant ces expériences, nous contribuons à améliorer l'organisation et à la rendre plus résiliente.

Bien que nous soyons tous impliqués, nos responsables ont un rôle clé à jouer en encourageant tous les collaborateurs à exprimer librement leurs points de vue, à participer aux décisions et à prendre la parole lorsqu'ils pensent que quelque chose ne va pas.



## CONTREDIRE VOTRE RESPONSABLE

Lors d'une réunion avec un client, votre responsable a accidentellement mal évalué le tarif de certaines polices d'assurances. Vous ne pensez pas que c'était intentionnel et vous ne voulez pas que votre responsable se sente mal à l'aise, mais il est important que les clients aient des renseignements exacts.

**Que devriez-vous faire ?**

pour voir la réponse.

*Tout d'abord, il faut être honnête les uns envers les autres.*

# ALERTER EN CAS DE DOUTE

Allianz vous écoutera toujours si vous pensez avoir besoin d'aborder un problème. Si vous avez des préoccupations, commencez par en parler à votre responsable ou à la Direction des Ressources Humaines. Il est fort probable que votre responsable ou les RH, qui connaissent votre travail, puissent vous aider à répondre à des questions, à agir face à une situation qui vous semble anormale ou sachent quoi faire pour vous aider à trouver une solution.

Allianz ne tolère aucune forme de représailles. Tant que votre problème est soulevé en toute bonne foi, même s'il s'avère que vous vous êtes trompé, aucun reproche ne vous sera fait.

Lorsqu'une préoccupation face à une situation anormale est soulevée, Allianz prend les mesures nécessaires. L'entreprise enquête rapidement et de façon appropriée sur les préoccupations émises. L'enquête est réalisée par un personnel qualifié en suivant un processus d'enquête officiel. S'il s'avère qu'une mauvaise conduite a eu lieu, Allianz prendra les mesures appropriées contre la personne responsable.



Si vous n'êtes pas à l'aise pour parler à votre responsable ou à la Direction des RH, ou si votre responsable ou les RH n'ont pas été en mesure de répondre à votre préoccupation, vous pouvez également vous adresser à tout moment à :

- une personne de confiance, ou
- à votre département Conformité ou
- remonter l'alerte via l'outil d'alertes internes « Speak-Up » (pour toute alerte liée à une suspicion de violation de la loi ou de l'une des règles du présent Code)
- Envoyer un mail à la Fonction Conformité du Groupe Allianz



## AIDE A L'APPRENTISSAGE : SELECTIONNER LA BONNE REPONSE

Vous travaillez au sein du Service Indemnisation, et vous avez remarqué à plusieurs reprises qu'une de vos collègues, Julia, règle souvent les clients insuffisamment au regard de leurs conditions contractuelles. Lorsque vous interrogez Julia à ce sujet, elle répond : « J'économise de l'argent pour Allianz, alors je ne vois pas quel est le problème. » Vous avez également mentionné la situation à votre responsable, qui vous a dit de laisser tomber. Rien n'a changé, et vous craignez que les clients n'obtiennent pas le montant qui leur est dû.

### Que devriez-vous faire ?

Le partager avec d'autres collègues et espérer qu'ils fassent quelque chose

Signaler vos préoccupations au directeur de votre responsable, communiquez avec le département Conformité ou utiliser le dispositif d'alertes interne « Speak-Up » (pour toute alerte liée à une suspicion de violation de la loi ou de l'une des règles du présent Code)

Rien, vous avez fait tout ce que vous pouviez

**SpeakUp!**

# TRANSPARENCE DES PRODUITS ET DES SERVICES

Être juste et transparent au sujet de nos produits et services, y compris leurs limites, est la meilleure garantie pour gagner la confiance à long terme de nos clients.

Par conséquent, nous nous efforçons de respecter des principes clairs tout au long du cycle de vie de nos produits, depuis l'idée initiale d'un nouveau produit jusqu'aux activités de marketing et de vente, en passant par les processus de règlement des sinistres ou le rendement des fonds investis. Ces principes garantissent que nos produits et services :



Sont faciles à comprendre et simples à utiliser.



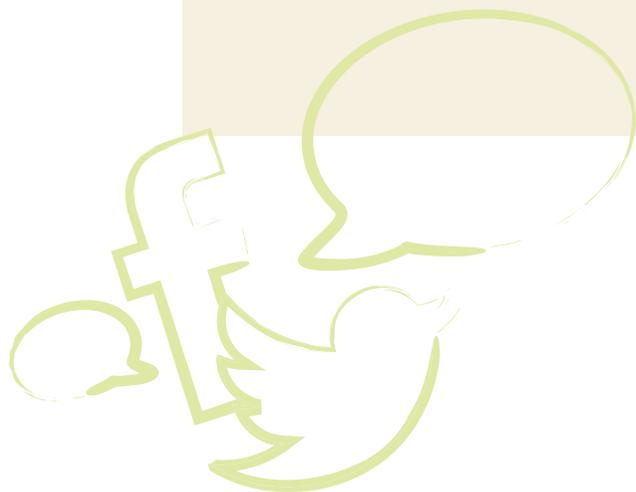
# COMMUNICATION EXTERNE

Nous sommes fiers de partager nos réussites, mais il est important de communiquer des informations correctes et de suivre des règles de base en matière de communication.

Si nous sommes contactés par des journalistes ou des médias, nous ne pouvons pas parler au nom d'Allianz à moins d'y avoir été autorisé. Nous devons orienter tout journaliste ou autre professionnel des médias vers le porte-parole officiel d'Allianz ou vers la personne en charge des médias.

Quand nous mentionnons Allianz sur des réseaux sociaux, tels que Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram, des messageries en ligne ou tout autre forum, nous ne devons jamais partager des informations confidentielles, des informations qui n'ont pas encore été rendues publiques ou dont le contenu est uniquement à usage interne.

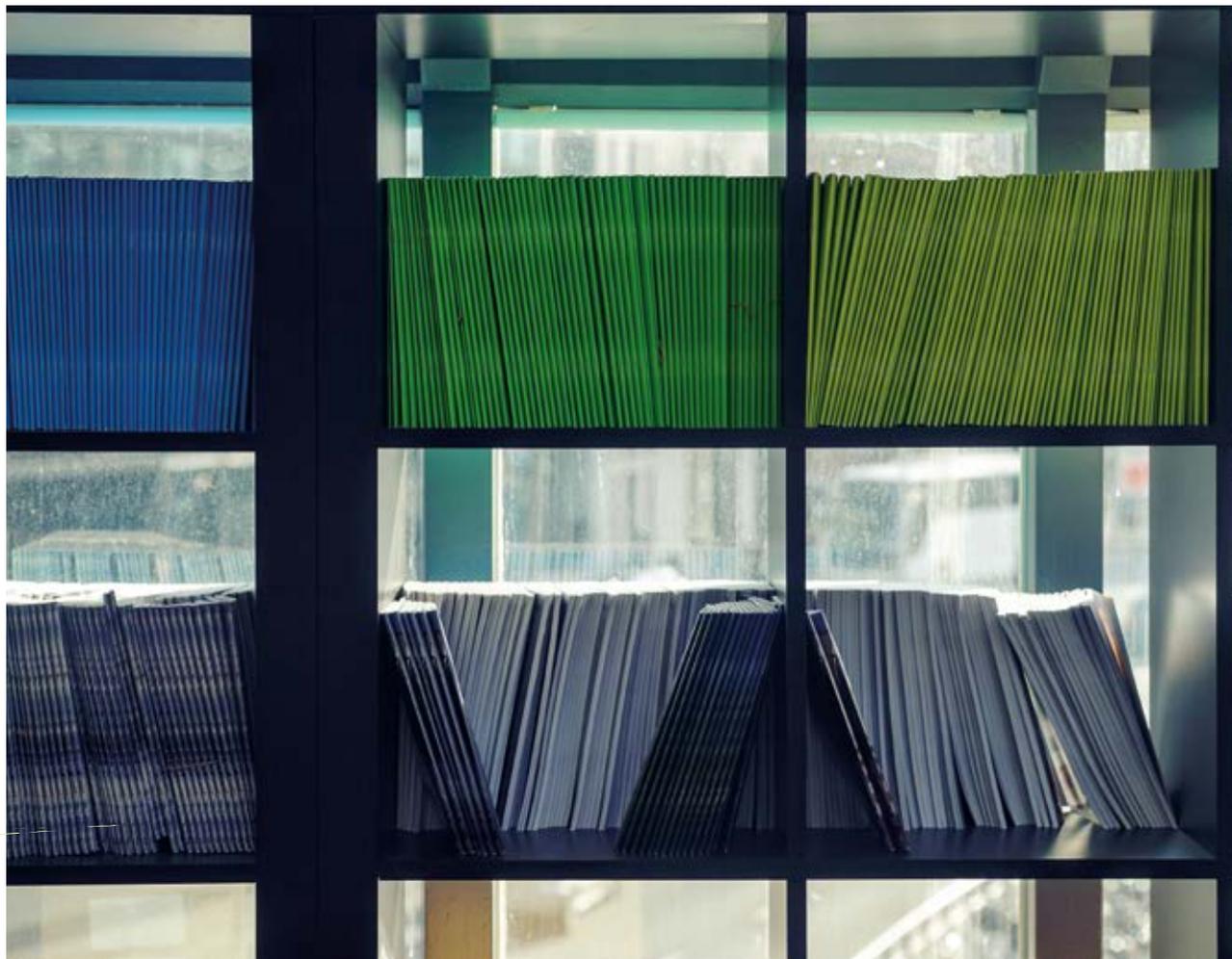
Si vous vous exprimer sur vos réseaux sociaux personnels, vous devez préciser qu'il s'agit de votre propre opinion et que vous ne parlez pas au nom d'Allianz.



# DES PRATIQUES COMPTABLES APPROPRIÉES

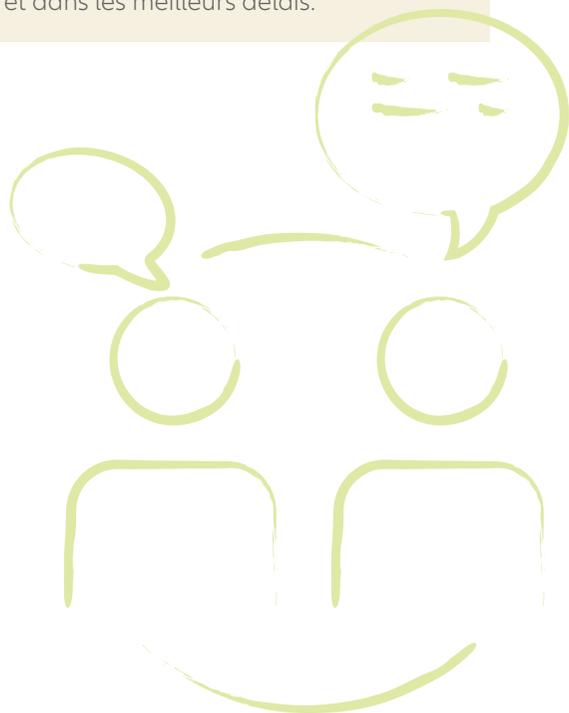
Conserver la traçabilité de nos opérations permet à chacun d'exécuter son travail au mieux. Les comptes sur lesquels nous travaillons doivent être exacts, complets, opportuns et objectifs. Nous assurons ainsi que nous respectons les lois et règlements en matière d'enregistrements comptables. Cela nous aide aussi à prendre les bonnes décisions et à tenir nos actionnaires informés de ce que fait Allianz.

pour voir des exemples de livres et registres



# COOPÉRATION AVEC LES AUTORITÉS DE CONTRÔLE

Allianz entretient des relations respectueuses et coopératives avec les gouvernements, les autorités de contrôle et de surveillance. Cela concerne les contacts réguliers aussi bien que les requêtes particulières, les inspections et les enquêtes. Nous nous efforçons d'apporter des réponses avec diligence, qui reflètent notre honnêteté et dans les meilleurs délais.



# NOUS NOUS IMPLIQUONS ET PRENONS NOS RESPONSABILITÉS



Depuis que Allianz SE a émis ses premières polices d'assurance à Berlin en 1890, le monde a considérablement changé.

Cependant, une chose est restée constante, notre engagement à conduire nos activités durablement et à soutenir nos clients et les communautés dans leur volonté d'une réussite pérenne.

Cela ne changera pas dans le futur – nous continuerons à assurer l'avenir de nos clients et communautés durablement.

Notre implication ne signifie pas seulement notre sens des responsabilités dans notre travail, mais également que notre pouvoir nous conduit à agir avec responsabilité partout dans le monde.

# RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Guidés par notre stratégie en matière de responsabilité sociétale d'entreprise, nous intégrons les préoccupations environnementales et sociales dans toutes nos activités. Cela va de l'intégration de ces questions dans toute notre organisation à l'orientation de nos relations avec toute partie prenante au-delà d'Allianz. Nous proposons des produits et des services durables à nos clients en vue de la transition vers une économie à faible impact environnemental et un usage responsable des ressources naturelles. En tant qu'entreprise, nous voulons permettre et favoriser l'accès pour les générations futures à des moyens de subsistance durables.

pour découvrir comment chacun d'entre nous peut apporter une contribution personnelle à la réalisation de ces objectifs et ainsi bénéficier à l'environnement et à la société.



*En tant qu'entreprise, nous voulons encourager et permettre le développement de moyens de subsistance durables pour les générations futures.*

# RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Allianz s'est engagé à respecter de nombreuses normes internationales relatives aux Droits de l'Homme et à les intégrer dans ses propres pratiques. Nous attendons des collaborateurs d'Allianz, de nos partenaires commerciaux, de nos filiales, de nos distributeurs et de nos fournisseurs qu'ils soutiennent et adhèrent aux Droits de l'Homme sous toutes leurs formes, conformément aux normes internationales.

pour vous référer à la liste des normes internationales



Notre soutien et notre engagement incluent une lutte active contre l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains, ainsi que le travail forcé et le travail des enfants au travers de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.



Se référer à **Allianz Group Modern Slavery Statement**

Nous communiquons également chaque année nos progrès au sujet de l'intégration des Droits de l'Homme dans le contrôle de nos clients et nous encourageons nos collaborateurs à être attentifs à tout problème potentiel. Nous collaborons activement avec des groupes de la société civile et nous encourageons à faire remonter tout problème aux contacts dont vous trouverez les coordonnées dans notre rapport sur le développement durable.



*Allianz s'est engagée à respecter de nombreuses normes internationales relatives aux Droits de l'Homme.*

# UNE GESTION RESPONSABLE DES DONNÉES

Nos clients, nos partenaires et nos collaborateurs nous confient de nombreuses informations personnelles et détails sur leur vie.

Nous traitons ces **données personnelles** de manière responsable, avec transparence, avec soin ainsi que de manière équitable et légale. Nous les utilisons à des fins déterminées et légitimes et ne les conservons que pendant une durée limitée. Nous ne les partageons jamais avec quiconque n'ayant nul besoin de les connaître.

Afin d'assurer la **confidentialité** nous appliquons les contrôles de sécurité appropriés.

Au-delà de la sauvegarde des données personnelles et confidentielles, Allianz est consciente des défis liés au Big Data et à l'Intelligence Artificielle ("IA"). Par conséquent, nous nous sommes engagés pour une utilisation responsable de l'analyse des données et de l'IA dans toutes nos activités en nous basant sur une gouvernance solide. Nous adhérons aux lois en vigueur et nous nous engageons à les appliquer de manière à assurer une approche centrée sur l'humain dans l'utilisation des systèmes d'IA.



*Nous traitons les données personnelles de manière responsable avec transparence, avec soin ainsi que de manière équitable et légale.*



# LA PROTECTION DES BIENS D'ALLIANZ

Nous nous sentons autant responsables des **biens** d'Allianz que de nos propres biens. Nous les protégeons de la même manière.



Nous utilisons les biens de l'entreprise de manière responsable. Cela participe à la réussite d'Allianz et nous aide à faire au mieux notre travail pour nos clients et les communautés.



Toute propriété intellectuelle que nous créons ou utilisons pour faire notre travail ne doit jamais être partagée avec quiconque qui n'a nul besoin de la connaître.



Nous sommes également prudents avec la propriété intellectuelle des autres sociétés. Toute utilisation sans autorisation est interdite.



Si vous avez des questions sur l'utilisation de la propriété intellectuelle, veuillez-vous adresser au département Juridique



# NOTRE CODE

*Nous préparons  
votre avenir, nous le  
rendons plus sûr.*



Comme dit précédemment, il est parfois difficile de savoir ce qu'il faut faire. Lorsque cela vous arrive, ce Code est là pour vous guider et vous aider à prendre la bonne décision.

Contribuons tous à sécuriser la vie des personnes en prenant de bonnes décisions et en permettant à nos clients et aux communautés d'envisager l'avenir de manière positive.

"Nous assurons votre avenir." – efforçons-nous de faire ce qu'il faut – avec passion, chaque jour.



**Imprint**

Copyright © Allianz 2020

**Publication**

Allianz SE  
Group Compliance  
Königinstrasse 28,  
80802 München, Germany

**Contact**

Département Conformité

**Design, concept et production**

IKW team GmbH  
[www.ikw.team](http://www.ikw.team)